

reach every student  
appuyer chaque élève

# Discussions avec le secteur de l'éducation de l'enfance en difficulté

*Rencontre provinciale*

*Le 7 octobre 2010*

# Ordre du jour

8 h 30	Inscription et café
9 heures	Bienvenue
9 h 15	But de la rencontre
9 h 30	Aperçu du financement de l'éducation de l'enfance en difficulté
10 heures	Pause
10 h 20	L'efficacité et l'efficience des pratiques et les nouveaux défis

# Ordre du jour

11 h 40	Repas
12 h 30	Allocation pour les besoins élevés et les défis pour 2011-2012
13 h 50	Allocation pour les besoins élevés – Points de décision
14 h 30	Pause
14 h 50	Questions et poursuite de la discussion
15 h 30	Prochaines étapes

# But de la rencontre

- Le but de la rencontre d'aujourd'hui est axé sur les liens entre :
  - le financement de l'éducation de l'enfance en difficulté;
  - la prestation de programmes et services; et
  - le rendement des élèves.

# Consultation

- La direction des politiques et des programmes de l'éducation de l'enfance en difficulté (DPPEED) tiendra des rencontres régionales et une rencontre provinciale pour les francophones avec les secteurs en septembre et octobre 2010 auprès :
  - des 72 conseils scolaires,
  - des syndicats provinciaux,
  - des associations provinciales des conseillères et conseillers scolaires,
  - des associations et intervenants du domaine de l'EED,
  - des administratrices et administrateurs des articles 68,
  - du Conseil consultatif ministériel de l'éducation de l'enfance en difficulté, et
  - du *Provincial Parent Association Advisory Committee on Special Education Advisory Committees (PAAC on SEAC)*.
- Vos suggestions et recommandations sur la façon d'améliorer la formule de financement lors des rencontres de l'automne seront considérées par le Ministère lorsque nous élaborerons la subvention pour l'EED en 2011-2012 et les années ultérieures.

# **Aperçu du financement de l'éducation de l'enfance en difficulté**

# Financement de l'éducation de l'enfance en difficulté et les Subventions pour les besoins des élèves (SBE)

- En 2010-2011, on prévoit que le financement par l'entremise des subventions pour les besoins des élèves (SBE) s'élèvera à 20,2 milliards de dollars; incluant 2,31 milliards de dollars pour la subvention pour l'éducation de l'enfance en difficulté
- Le Ministère a débuté son processus annuel de consultation des subventions pour les besoins des élèves (SBE) et votre participation est importante pour l'orientation de la politique de 2011-2012 et des prochaines années scolaires.

# Subvention pour l'éducation de l'enfance en difficulté

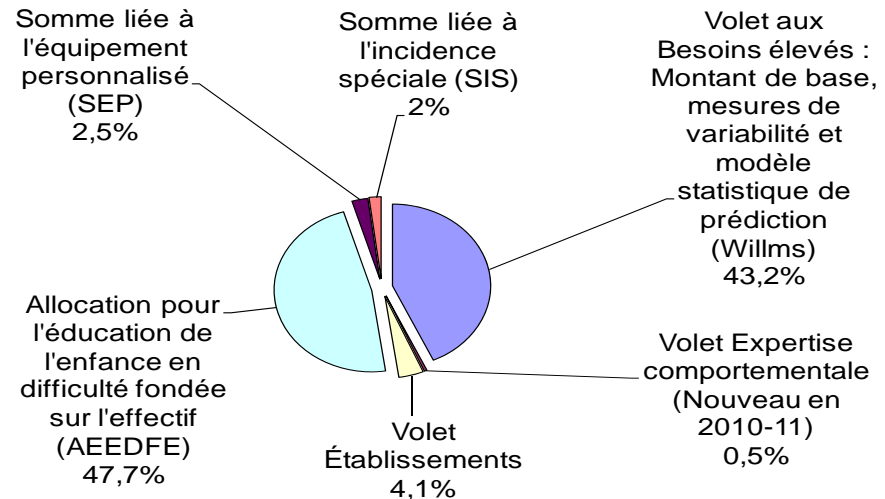
- Le financement de l'éducation est fondé sur les Subventions de base pour les élèves et pour les écoles, qui procurent à tous les conseils scolaires un financement de base pour chaque élève. **Un financement supplémentaire est fourni sous la forme des subventions à des fins particulières**, notamment avec la Subvention pour l'EED, en fonction des coûts et des besoins particuliers de certains conseils scolaires et de certains élèves. En ce qui concerne, l'exploitation et l'entretien des bâtiments scolaires, la construction de nouvelles écoles ou les agrandissements, ces coûts sont financés par la Subvention pour les installations destinées aux élèves.
- La Subvention pour l'EED est un outil de financement protégé : il ne peut être utilisé que pour les élèves qui ont besoin de programmes ou de services en EED et d'équipement personnalisé.
  - Les sommes non dépensées doivent être déposées dans un fonds de réserve ou un compte de revenus reportés prévu à cette fin;
  - Les conseils scolaires ont la latitude d'utiliser d'autres sources de financement pour combler les besoins de leurs élèves ayant des besoins particuliers;
  - Les conseils scolaires doivent déclarer les dépenses totales au titre des programmes ou des services d'EED, et notamment toute dépense en excès de la Subvention pour l'éducation de l'enfance en difficulté.



# Financement de l'éducation de l'enfance en difficulté

- Malgré la tendance actuelle aux restrictions budgétaires, et pour favoriser l'évolution du financement de l'éducation de l'enfance en difficulté, le gouvernement envisage d'augmenter la Subvention pour l'EED pour 2010-2011 de **65,5 millions de dollars**, pour la porter à un total provincial de **2,31 milliards de dollars**.
  - Cela représenterait une augmentation de plus de **687 millions de dollars** depuis 2002-2003, soit 42 %.

- Elle comprend six allocations :



# Continuer à transformer le financement de l'éducation de l'enfance en difficulté

- La subvention pour l'EED a été introduite dans le cadre du nouveau modèle de financement appelé « financement axé sur les besoins des élèves » avec l'objectif de fournir du financement supplémentaire pour les élèves ayant des besoins relatifs aux programmes et services de l'EED, ainsi que de l'équipement personnalisé.
  - La Subvention pour l'EED a été élaborée, basée sur une approche multidimensionnelle, un montant par élève (Allocation pour l'éducation de l'enfance en difficulté fondée sur l'effectif) et un montant selon les demandes AAS (Allocation d'aide spécialisée)
  - Le montant de la Subvention de l'EED a augmenté d'environ 450 million de dollars entre 1998-1999 (1,17\$ milliard) et 2002-2003 (1,62\$ milliard).
- À partir de 2003-2004, le gouvernement a commencé à modifier le financement de l'éducation de l'enfance en difficulté pour assurer que le financement appuie les élèves ayant des besoins particuliers, allège les exigences administratives, améliore le rendement des élèves et accorde moins d'importance au processus d'identification des élèves ayant des besoins particuliers.
  - En 2003-2004, dernier cycle des demandes d'AAS, niveaux 2 et 3
  - En 2004-2005 et 2005-2006 « Nouveaux besoins nets » formule provisoire pour déterminer l'allocation des élèves ayant des besoins particuliers (sans formulaire de demande)

# Continuer à transformer le financement de l'éducation de l'enfance en difficulté (suite)

- La Table de concertation sur la transformation de l'éducation de l'enfance en difficulté s'était réunie entre mai et décembre 2005 et à nouveau en mai 2006 avant de soumettre son rapport final à la Ministre Papatello. Le rapport comprenait des recommandations sur la manière de transformer les politiques de l'éducation de l'enfance en difficulté et le financement dans le but d'améliorer les résultats des élèves.
  - 2006-2007 Convertir l'allocation des « nouveaux besoins nets » en une allocation pour les besoins élevés et d'affecter les sommes aux conseils scolaires en fonction des élèves
  - 2007-2008 à 2009-2010 Stabilisation de l'allocation pour les besoins élevés malgré la baisse des effectifs dans les conseils scolaires
  - 2009-2010 Introduction de la mesure de variabilité dans l'allocation pour les besoins élevés,
  - 2010-2011 Révision de l'allocation pour les besoins élevés : introduction du Modèle de prédiction statistique, changement à 50% du montant de stabilisation du volet de l'allocation des besoins élevés (les conseils scolaires ayant une baisse des effectifs reçoivent 50% du montant de stabilisation)

# Subvention de l'éducation de l'enfance en difficulté

## Les six allocations

- 1. Éducation de l'enfance en difficulté fondée sur l'effectif** : Cette allocation est versée en fonction de l'effectif total d'un conseil scolaire pour tenir compte du coût de la prestation de services supplémentaires à la majorité des élèves ayant des besoins particuliers.
- 2. Besoins élevés** : Cette allocation permet d'assumer les coûts liés à la prestation de services de soutien intensifs que nécessite un petit nombre d'élèves ayant des besoins élevés. Elle est calculée selon l'effectif et le nombre d'élèves ayant des besoins élevés dans chaque conseil scolaire.
- 3. Expertise comportementale** : Cette allocation permet aux conseils scolaires de recruter du personnel supplémentaire spécialisé en analyse comportementale appliquée (ACA) pour épauler les directions d'école, le personnel enseignant et les équipes de transition multidisciplinaires.
- 4. Somme liée à l'incidence spéciale (SIS)** : Cette allocation est destinée aux élèves qui nécessitent plus de deux employés à plein temps pour répondre à leurs besoins exceptionnellement élevés en matière de santé et de sécurité; jusqu'à concurrence de 27 000 \$ par demande. Les conseils scolaires présentent leurs demandes pour chaque élève.

# Subvention de l'éducation de l'enfance en difficulté

## Les six allocations

5. **Somme liée à l'équipement personnalisé (SEP)** : Cette allocation est accordée aux conseils scolaires couvrant une partie des coûts de l'équipement étant indispensable au soutien des élèves ayant des besoins particuliers selon la recommandation d'un professionnel qualifié.

À partir de l'année 2010–2011, la SEP comportera deux éléments : une allocation fondée sur l'effectif et une allocation en fonction des demandes.

- **Allocation fondée sur l'effectif**, laquelle couvrira l'achat de l'ensemble des ordinateurs, des logiciels, du matériel informatique connexe adapté et du matériel de soutien pour les élèves ayant des besoins particuliers en vertu des *Lignes directrices sur le financement : Somme liée à l'équipement personnalisé (SEP)*;

Cette allocation aidera aussi les conseils scolaires à assurer la formation du personnel et des élèves, ainsi que le personnel technique pour l'installation, l'entretien et la réparation de l'équipement personnalisé. Les frais pour les techniciens et la formation ne seront plus recevables en tant que réclamation SEP.

# Subvention de l'éducation de l'enfance en difficulté

## Les six allocations

### Somme liée à l'équipement personnalisé (SEP) (suite)

- **Allocation en fonction des demandes**, laquelle est accordée, en vertu d'un processus de demande, avec une franchise de 800 \$ pour chacune, et couvre l'achat d'appareils et d'accessoires d'aide sensorielle, d'aide auditive, d'aide visuelle, de soins personnels et de l'équipement pour les besoins physiques.
- 6. Établissements** : Cette allocation finance les programmes d'éducation offerts aux enfants et aux jeunes d'âge scolaire dans des établissements approuvés par le gouvernement, tels que les hôpitaux, les services de garde ou correctionnel, et dans des établissements de traitement et soins exploités par d'autres ministères.

# Modifications de la Subvention pour l'EED en 2010-2011

## Éducation de l'enfance en difficulté fondée sur l'effectif

- Mise à jour des coûts repères par élève :

Mat. à la 3 <sup>e</sup> année	4 <sup>e</sup> à la 8 <sup>e</sup> année	9 <sup>e</sup> à la 12 <sup>e</sup> année
799,76 \$;	615,66 \$	406,18 \$

## Besoins élevés

- Poursuite et soutien aux conseils scolaires connaissant une baisse de l'effectif par le financement de 50 % du processus de stabilisation transitoire;
- Raffinement du calcul de la somme des mesures de variabilité à l'aide de 23 critères;
- Intégration du Modèle de prédiction statistique (*nouveau financement de 10 millions de dollars*).

## Somme liée à l'incidence spéciale (SIS)

- Mise en place d'un processus d'approbation pour 3 ans des demandes d'allocation SIS pour les besoins en matière de santé, qui permettra d'alléger le fardeau administratif.

## Somme liée à l'équipement personnalisé (SEP)

- Fragmenter en deux éléments : allocation selon l'effectif et allocation en fonction des demandes
- Augmentation d'environ 7 % du total de la somme

## Expertise comportementale

- Intégration de ce nouveau financement de 10,8 millions de dollars dans le cadre des SBE

## Établissements

- Aucune modification

# Ressources sur le financement de l'enfance en difficulté

- Voir le site Web sur le financement de l'éducation de 2010-2011 :

<http://www.edu.gov.on.ca/fre/policyfunding/funding.html>

- Subventions générales (montants consacrés à l'éducation de l'enfance en difficulté, par conseil scolaire et pour l'ensemble de la province);
- *Document technique* (comprend une section sur le financement de l'éducation de l'enfance en difficulté);
- *Lignes directrices sur le financement de l'éducation de l'enfance en difficulté : somme liée à l'équipement personnalisé (SEP)*, plus la webémission;
- *Lignes directrices sur le financement de l'éducation de l'enfance en difficulté : somme liée à l'incidence spéciale (SIS)*, plus la webémission.



# Discussion

## Efficacité des pratiques

1. Quelles sont les pratiques efficaces existantes dans votre conseil scolaire? Est-ce que ces pratiques pourraient être utilisées en régionale ou dans l'ensemble de la provinciale ?

*Note: À la suite de vos discussions, veuillez identifier les trois plus importantes pour les présenter à l'ensemble du groupe.*

# Discussion

## Nouveaux défis

2. Quelles sont les plus grands défis dans la prestation des programmes et services de l'éducation de l'enfance en difficulté permettant l'amélioration du rendement des élèves ?

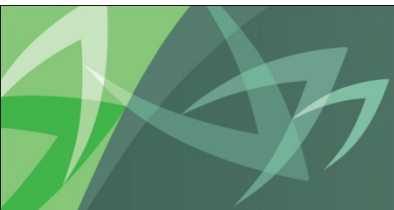
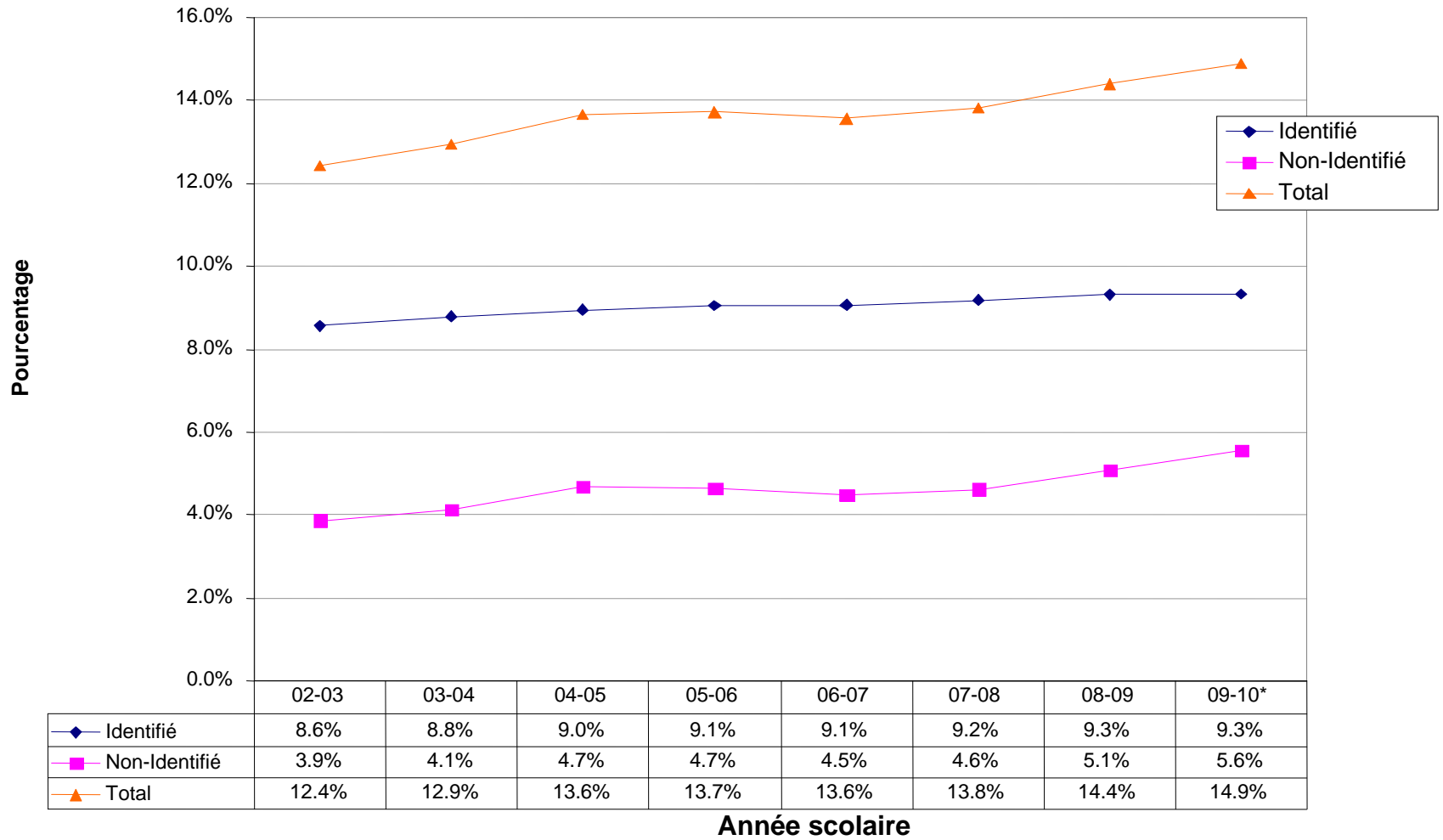
*Note: À la suite de vos discussions, veuillez identifier les trois plus grands défis pour les présenter à l'ensemble du groupe.*

# REPAS

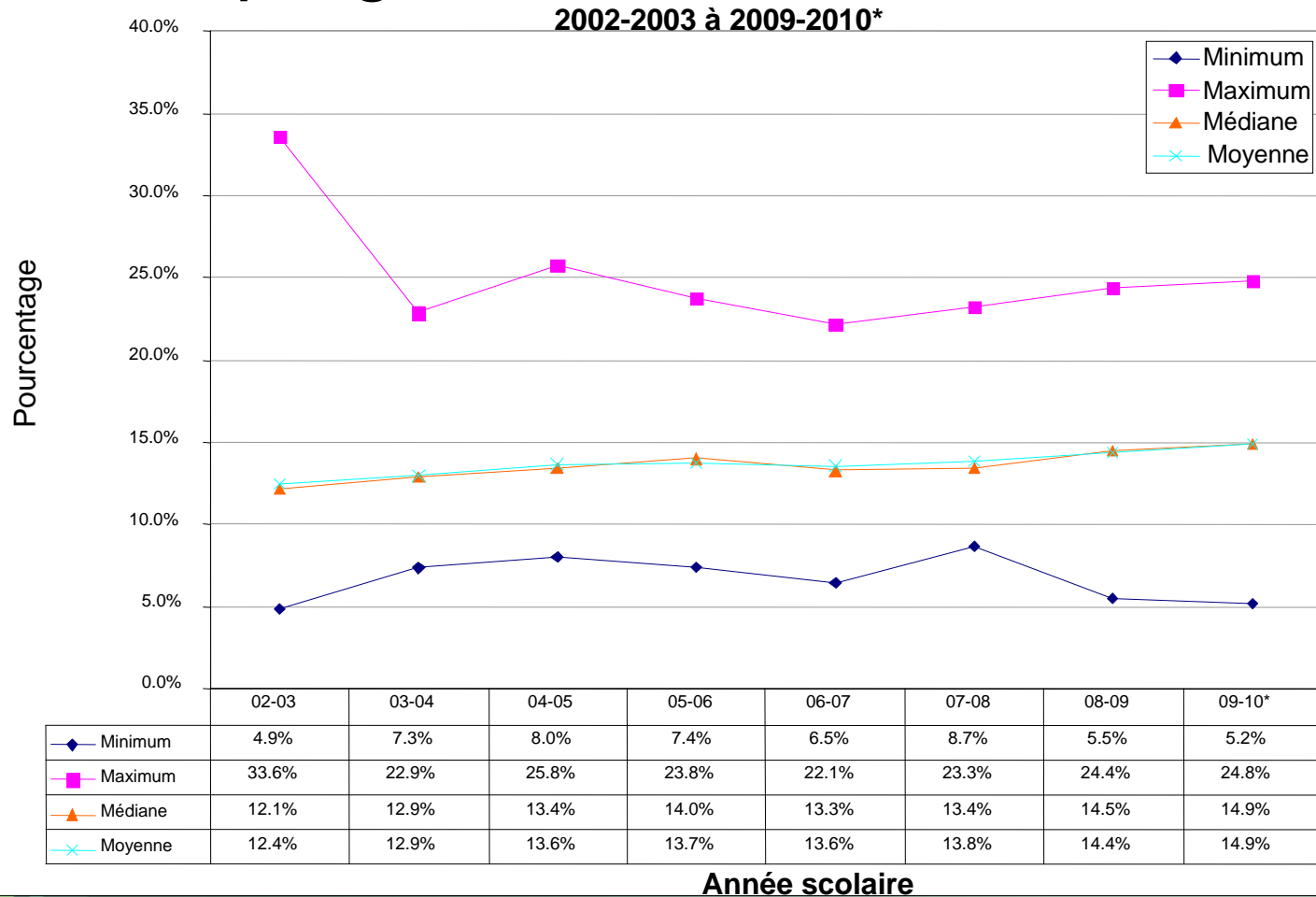
reach every student  
appuyer chaque élève

**Allocation des besoins élevés  
et  
Variabilité de la prestation des  
programmes et services**

# Prévalence des élèves en EED



# Historique des élèves rapportés ayant bénéficiés des programmes et services en EED



Année scolaire

# Variabilité des prestations des programmes et services

Pourcentage des élèves rapportés avoir bénéficié de programmes et de services pour l'EED en 2008-2009 (Données préliminaires)

<b>Minimum</b>	5,47%
<b>Médiane</b>	14,45%
<b>Maximum</b>	24,4%
<b>Moyenne provinciale</b>	14,39%

<b>Répartition</b>	<b>Nombre de conseils scolaires</b>
5,47% to <10,07%	6
=>10,07% to <12,95%	17
=>12,95% to <15,83%	20
=>15,83% to <18,7%	21
=>18,7% to 24,4%	8

# Variabilité des prestations des programmes et services

Allocation des besoins élevés en 2010-2011

(Selon la présente formule de l'effectif moyen quotidien)

<b>Minimum (par élève)</b>	351 \$
<b>Médiane (par élève)</b>	543 \$
<b>Maximum (par élève)</b>	1 780 \$
<b>Moyenne provinciale (par élève)</b>	525 \$

<b>Répartition</b>		<b>Nombre de conseils scolaires</b>
351 \$	375 \$	1
375 \$	475 \$	18
475 \$	575 \$	19
575 \$	675 \$	11
675 \$	1 780 \$	23

Note: Le montant alloué au titre du volet Éducation de l'enfance en difficulté fondée sur l'effectif est différent du montant de base alloué pour les besoins élevés ainsi que le montant alloué selon la stabilisation de l'allocation des besoins élevés, les mesures de variabilité et le nouveau modèle de prédiction statistique.



# Variabilité des prestations des programmes et services

Allocation des besoins élevés si versé selon les Mesures de variabilité en 2010-2011 (basé sur l'effectif)

<b>Minimum (par élève)</b>	406 \$
<b>Médiane (par élève)</b>	656 \$
<b>Maximum (par élève)</b>	890 \$
<b>Moyenne provinciale (par élève)</b>	525 \$

<b>Répartition</b>		<b>Nombre de conseils scolaires</b>
0 \$	375 \$	0
375 \$	475 \$	12
475 \$	575 \$	14
575 \$	675 \$	14
675 \$	890 \$	32
<b>Nombre de conseils scolaires enregistrant un gain</b> <i>Sur la présente allocation des besoins élevés</i>		<b>36</b>
<b>Nombre de conseils scolaires enregistrant une perte</b> <i>Sur la présente allocation des besoins élevés</i>		<b>36</b>

# Variabilité des prestations des programmes et services

Allocation des besoins élevés si versé selon les Mesures de variabilité en 2010-2011 (Impact exprimé en pourcentage)

<b>Minimum</b>	-55%
<b>Médiane</b>	0%
<b>Maximum</b>	112%

<b>Répartition</b>		<b>Nombre de conseils scolaires</b>
-55%	-30%	8
-30%	-10%	16
<b>-10%</b>	<b>10%</b>	<b>16</b>
10%	30%	16
30%	112%	16

# Variabilité des prestations des programmes et services

Allocation des besoins élevés si versé selon le Modèle de prévision statistique en 2010-2011 (basé sur l'effectif)

<b>Minimum (par élève)</b>	434 \$
<b>Médiane (par élève)</b>	553 \$
<b>Maximum (par élève)</b>	641 \$
<b>Moyenne provinciale (par élève)</b>	525 \$

<b>Répartition</b>		<b>Nombre de conseils scolaires</b>
0 \$	375 \$	0
375 \$	475 \$	8
475 \$	575 \$	44
575 \$	675 \$	20
675 \$	1000 \$	0
<b>Nombre de conseils scolaires enregistrant un gain</b> <i>Sur la présente allocation des besoins élevés</i>		<b>31</b>
<b>Nombre de conseils scolaires enregistrant une perte</b> <i>Sur la présente allocation des besoins élevés</i>		<b>41</b>

# Variabilité des prestations des programmes et services

Allocation des besoins élevés si versé selon le Modèle de prévision statistique en 2010-2011 (Impact exprimé en pourcentage)

<b>Minimum</b>	-71%
<b>Médiane</b>	0%
<b>Maximum</b>	47%

<b>Répartition</b>		<b>Nombre de conseils scolaires</b>
-71%	-30%	11
-30%	-10%	20
<b>-10%</b>	<b>10%</b>	<b>20</b>
10%	30%	13
30%	47%	8

# Variabilité des prestations des programmes et services

Allocation des besoins élevés si versé selon les Mesures de variabilité (50%) et le Modèle de prévision statistique (50%) en 2010-2011

<b>Minimum (par élève)</b>	446 \$
<b>Médiane (par élève)</b>	599 \$
<b>Maximum (par élève)</b>	751 \$
<b>Moyenne provinciale (par élève)</b>	525 \$

<b>Répartition</b>		<b>Nombre de conseils scolaires</b>
0 \$	375 \$	0
375 \$	475 \$	5
475 \$	575 \$	26
575 \$	675 \$	23
675 \$	751 \$	18
<b>Nombre de conseils scolaires enregistrant un gain</b> <i>Sur la présente allocation de la Mesure de variabilité</i>		<b>34</b>
<b>Nombre de conseils scolaires enregistrant une perte</b> <i>Sur la présente allocation de la Mesure de variabilité</i>		<b>38</b>

# Variabilité des prestations des programmes et services

Allocation des besoins élevés si versé selon les Mesures de variabilité (50%) et le Modèle de prévision statistique (50%) en 2010-2011

(Impact exprimé en pourcentage)

<b>Minimum</b>	-62%
<b>Médiane</b>	2%
<b>Maximum</b>	75%

<b>Répartition</b>		<b>Nombre de conseils scolaires</b>
-62%	-30%	10
-30%	-10%	14
<b>-10%</b>	<b>10%</b>	<b>25</b>
10%	30%	13
30%	75%	10

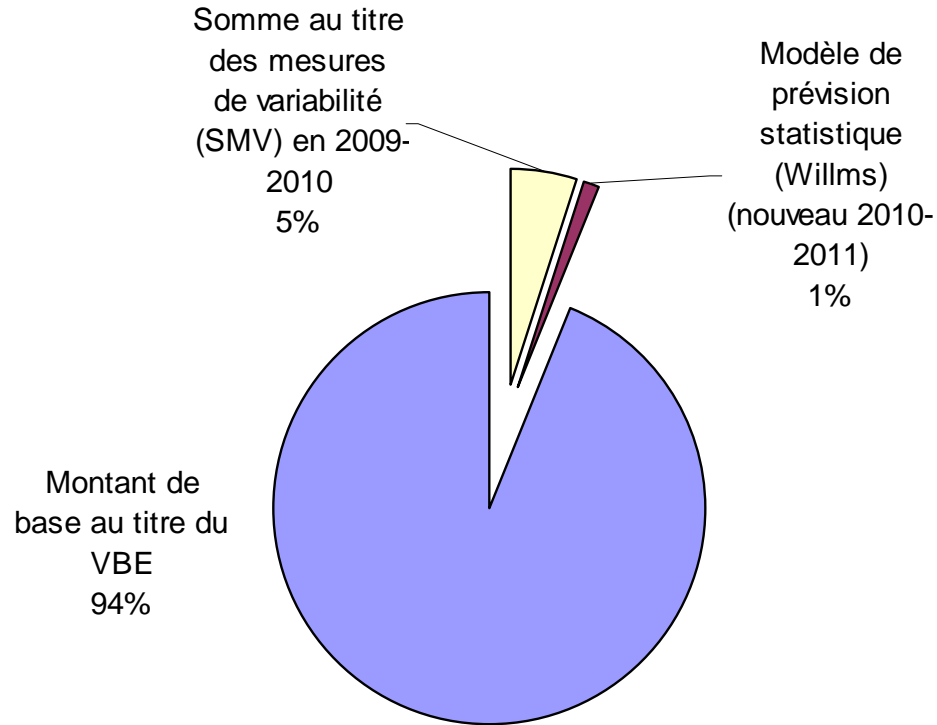
# Allocation du volet besoins élevés (VBE)

# Allocation au titre du Volet besoins élevés (VBE)

- En 2010-2011, l'allocation VBE sera composée des éléments suivants :
  - montant de base (montant par élève propre à chaque conseil scolaire multiplié par l'effectif plus l'approche de stabilisation de 50 % de la stabilisation transitoire du VBE pour les conseils scolaires qui font face à une baisse de l'effectif);
  - somme au titre des mesures de variabilité (SMV);
  - nouveau modèle de prédiction statistique pour l'enfance en difficulté intégré aux mesures de variabilité.
- Grâce à la somme au titre des mesures de variabilité (SMV), l'allocation VBE de 2010-2011 va continuer d'assurer la stabilité financière aux conseils scolaires en permettant de mieux refléter la répartition inégale des élèves ayant des besoins élevés et des facteurs qui influent sur la capacité des conseils scolaires d'y répondre.
- La somme au titre des mesures de variabilité (SMV) pour 2010-2011 intègre de nouvelles données, notamment des données reliées aux élèves du palier secondaire, et le nouveau modèle de prédiction statistique pour l'enfance en difficulté.
- En 2010–2011, l'allocation VBE (*montant de base + SMV + Modèle de prévision statistique*) devrait totaliser 998,2 millions de dollars.



# Volet des Besoins élevés



# VBE : Montant de base

- Pour établir le montant de base au titre du VBE, il faut d'abord calculer le plus élevé des montants suivants :
  - (A) produit du montant alloué par élève ayant des besoins élevés pour chaque conseil scolaire et de l'effectif quotidien moyen (EQM) total prévu pour 2010-2011;  
OU
  - (B) montant ayant été attribué au conseil scolaire en 2009-2010.
- Si (B) est supérieur, la moitié de la différence entre (A) et (B) est ajoutée à A.
  - Par conséquent, les conseils scolaires qui enregistreront une baisse de leur effectif bénéficieront du financement de 50 % du processus de stabilisation transitoire du VBE.
- Ce montant est ensuite multiplié par 94,89 %. Le produit final correspond au montant de base du VBE.
  - Les 5,11 % restants sont affectés aux mesures de variabilité (voir diapositives suivantes).

# La SMV pour 2010-2011

(5,11 %, soit environ 50 millions de dollars)

## Somme au titre des mesures de variabilité (SMV)

- En 2010-2011, la SMV représente 5,11 % de l'allocation VBE (environ 50 millions de dollars).
- La SMV provinciale sera répartie entre tous les conseils scolaires selon quatre catégories de données, chacune correspondant à un pourcentage précis de la SMV totale.
  - Chaque catégorie est associée à un ou plusieurs critères, soit 23 en tout;
  - Chaque critère correspond à un pourcentage du total de la catégorie;
  - Chaque critère est pondéré selon une plage relative à la moyenne provinciale de prévalence de ce critère.

<b>Catégorie 1 : Élèves réputés avoir bénéficié de programmes et de services pour l'enfance en difficulté (total de l'EQM)</b>	
<b>Données pour 2007-2008 fournies par les conseils scolaires; 36 % de la SMV</b>	1 critère
<b>Catégorie 2 : Participation et résultats des évaluations de l'OQRE des élèves ayant des besoins particuliers au palier élémentaire (année scolaire 2008-2009)</b>	
<b>2A - Réussite aux évaluations de l'OQRE - 3<sup>e</sup> année; 12 % de la SMV</b>	6 critères
<b>2B - Réussite aux évaluations de l'OQRE - 6<sup>e</sup> année; 12 % de la SMV</b>	6 critères
<b>2C - Adaptations pour les évaluations de l'OQRE; 12 % de la SMV</b>	2 critères
<b>Catégorie 3 : Accumulation de crédits et participation à des cours élaborés à l'échelon local et à des cours dont la cote commence par K par des élèves ayant des besoins particuliers (année scolaire 2007-2008)</b>	
<b>3A - Accumulation de crédits chez les élèves bénéficiant d'un PEI – 9<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> année ; 15 % de la SMV</b>	2 critères
<b>3B – Élèves de 9<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> année inscrits à des cours élaborés à l'échelon local; 1,2 % de la SMV</b>	2 critères
<b>3C – Élèves de 9<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> année inscrits à des cours dont la cote commence par K ; 1,8 % de la SMV</b>	2 critères
<b>Taille du conseil scolaire et situation en milieu urbain/rural; 10 % de la SMV)</b>	2 critères

# VBE : Approche de la SMV

- En 2010-2011, le calcul de la Somme au titre des mesures de variabilité (SMV) de l'allocation au titre du Volet des besoins élevés (VBE) pour chaque conseil scolaire est fondé sur 23 critères.
  - Le financement provincial alloué à un critère correspond au produit :
    - 1) du pourcentage de la SMV alloué à la catégorie ou à la sous-catégorie;
    - 2) du pourcentage du financement alloué au critère visé; et
    - 3) de la SMV provinciale.
  - La prévalence de chaque critère au sein d'un conseil scolaire détermine la pondération.
  - Le critère calculé d'un conseil scolaire est le produit de la pondération de ce critère et de l'EQM. Ce produit est ensuite divisé par le total des critères calculés des 72 conseils scolaires, puis multiplié par le résultat de l'étape ci-dessus pour établir la somme attribuée au conseil scolaire à ce titre.
  - La SMV totale d'un conseil scolaire correspond à la somme du financement calculé pour l'ensemble des 23 critères.

# VBE : Modèle de prévision statistique

- Pour l'année scolaire 2010–2011, le calcul de la SMV du VBE sera raffiné, car le Ministère investit 10 millions de dollars pour favoriser l'intégration d'un nouveau modèle de prédiction statistique pour l'éducation de l'enfance en difficulté, élaboré par le Dr J. D. Willms, de l'Institut canadien de recherche en politique sociale de l'Université du Nouveau-Brunswick (ICRPS de l'UNB).
- La régression logistique générée par ce modèle à partir des données anonymes des élèves du ministère de l'Éducation de l'Ontario de 2007-2008 (les plus récentes données disponibles) a été fusionnée à des indicateurs de l'ICRPS de l'UNB tirés des données du Recensement du Canada de 2006, et d'autres sources, pour prédire le nombre d'élèves qui bénéficieront de programmes et de services de l'éducation de l'enfance en difficulté dans chacun des conseils scolaires de l'Ontario.

# Discussion

## Activité en petits groupes

Selon ces quatre propositions, décrivez les points forts et les défis de votre modèle préféré.

- *Note: Nous sommes à la recherche d'une nouvelle orientation politique qui serait équitable et permettrait aux conseils scolaires de répondre aux besoins des élèves.*

<b>1<sup>re</sup> proposition</b> 100 % Selon les mesures de variabilité	<b>2<sup>e</sup> proposition</b> 100 % Selon le modèle de prévision statistique
<b>3<sup>e</sup> proposition</b> 50 % Selon les mesures de variabilité et 50 % du modèle de prévision statistique	<b>4<sup>e</sup> proposition</b> Autres (Toutes les propositions sont acceptables si les données sont ou peuvent être disponibles dans un an ou trois ans.)

# Discussion avec l'ensemble du groupe

- Quelles sont les données que l'on devrait utiliser pour l'allocation du volet des besoins élevés ?
- Quelle proportion de l'allocation du volet des besoins élevés devrait être basée sur le modèle de données ?
- Quel modèle ou combinaison de modèles devrions-nous utiliser ?

# Autres questions à considérer pour la poursuite des discussions

## Questions:

- Est-ce que les discussions d'aujourd'hui avec vos collègues ont changé votre perspective d'une manière ou d'une autre sur le financement de l'EED ?
- Quelles critères de succès peuvent être développés pour mesurer le bien-être des élèves ?
- Quelles sont les circonstances exceptionnelles que vous croyez existantes dans votre communauté et qui ont un impact direct sur le coût de la prestation des programmes et services en EED ?
- Comment pouvons-nous mesurer ces circonstances exceptionnelles ?
- Quels éléments pourraient être utilisés dans le modèle de financement de l'enfance en difficulté ?
- Quels sont les coûts encourus à cause de ces circonstances exceptionnelles durant les cinq dernières années ? Veuillez fournir des exemples précis.
- D'après vous, quelles seraient les grandes catégories pour ces circonstances exceptionnelles en matière de financement et les programmes devant être inclus dans chaque cas ?



# Prochaines étapes

- Un résumé des rencontres régionales, incluant cette rencontre provinciale, sera partagé avec les conseils scolaires.
- Le processus de révision annuelle des subventions à des fins particulières, telles la subvention pour l'éducation de l'enfance en difficulté dans le contexte de la subvention pour les besoins des élèves (SBE) a débuté. Vos suggestions seront prises en considération durant ce processus.